

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	DFFI	Date	12 janvier 2025
Numéro	25.103	Heure	17h35

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP	
Titre : Projet de loi modifiant la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) (Règles de politique financière)	
<p><i>Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,</i> sur la proposition de la commission...</p> <p><i>décède :</i></p> <p>Article premier La loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014, est modifiée comme suit :</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Article 30, alinéa 4, lettre c (nouvelle)</i></p> <p style="padding-left: 40px;">c) <u>la part des investissements qui correspond aux coûts de l'énergie économisée ou produite sur dix ans, selon les prix moyens estimés au moment de la demande de crédit.</u></p> <p>Art. 2. La présente loi est soumise au référendum facultatif.</p> <p>Art. 3. Le Conseil d'État pourvoit à la promulgation de la présente loi et fixe la date de son entrée en vigueur.</p>	
Neuchâtel, le	Au nom du Grand Conseil : <i>La présidente,</i> <i>Le secrétaire général,</i>
<p>Motivation (facultatif) :</p> <p>Lorsqu'un crédit d'engagement est demandé et que celui-ci permet d'économiser de l'énergie, par exemple en assainissant un bâtiment, en produisant de l'énergie ou dans le cas d'une installation de panneaux photovoltaïques, les économies financières générées doivent échapper au frein à l'endettement. La période de dix ans prise en compte est choisie par analogie à la lettre a du même alinéa 4 de l'article 30 LFinEC, qui se rapporte à l'exclusion du frein à l'endettement :</p> <p style="padding-left: 40px;">⁴Ne sont pas pris en considération dans le volume défini selon les alinéas 1 et 2 :</p> <p style="padding-left: 40px;">a) les investissements qui doivent entraîner des flux financiers nets positifs sur une période de dix ans ;</p> <p style="padding-left: 40px;">[...]</p>	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Christine Ammann Tschopp		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Niel Smith	Patrick Erard	Armin Kapetanovic